

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session ordinaire le 27 septembre 2017 à Douala, République du Cameroun, sous la présidence de **Monsieur Gilbert ONDONGO**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé de la République du Congo. **Monsieur Gilbert ONDONGO** présidait la session en vertu de la délégation des pouvoirs reçue de **Monsieur Calixte NGANONGO**, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public de la République du Congo, Président en exercice du Comité Ministériel de l'UMAC.

Au cours de cette séance, le Comité ministériel de l'UMAC a pris connaissance de l'évolution récente de la situation macroéconomique au niveau mondial et sous-régional, qui est restée soutenue au cours du deuxième trimestre 2017, notamment sous l'effet conjugué du raffermissement de la demande globale et de la reprise du commerce mondial, de l'amélioration progressive de l'activité dans les économies avancées et émergentes, ainsi que des conditions financières mondiales globalement favorables. Le Comité ministériel a toutefois relevé certaines incertitudes du fait notamment d'un durcissement de la politique monétaire plus rapide que prévu aux Etats-Unis et du rééquilibrage progressif de l'économie chinoise.

S'agissant des dernières projections macroéconomiques des pays de la sous-région, le Comité ministériel a relevé la hausse de la croissance sous-régionale (à 0,8 % en 2017 après 0,2 % en 2016), la hausse des pressions inflationnistes (à 1,6 %, contre 1,1 % en 2016), le redressement du solde budgétaire et du solde du compte extérieur courant (à -7,9 % du PIB, contre -15,3 % du PIB en 2016) ainsi que la progression de la masse monétaire. Le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est, quant à lui, établi à 60,6 %.

Evoquant l'état de mise en œuvre de la convention de financement de la BDEAC par la BEAC, le Comité ministériel a réitéré la nécessité pour la BDEAC d'être accompagnée dans ses activités par la BEAC. Il a néanmoins tenu à rappeler que, conformément aux termes de la convention liant ces deux importantes institutions communautaires, le déblocage par la BEAC de tranches de financement reste conditionné par la présentation d'un rapport de contrôle et d'évaluation à faire diligenter par la COBAC.

Au cours de cette session, le Comité ministériel a également adopté les budgets de la COSUMAF et du GABAC et a procédé à l'adoption de deux textes à savoir le Règlement CEMAC relatif aux conditions de contrôle et d'exercice de l'activité de micro finance dans la sous-région et la Directive relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération par le biais des organismes à but non lucratif dans les Etats de la CEMAC/

**Le Président intérimaire du  
Conseil d'Administration,**



**Gilbert ONDONGO**